



CONFIANCE TOTALE

WWW.BIOMETAL.COM

LES +

**EXCELLENTE TENUE
AUX UV
À LA DÉFORMATION
À LA CORROSION**



CIEL DE LUNE /



F-C75 NERV



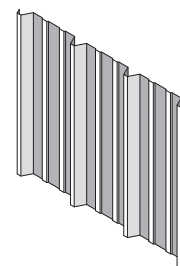
FAÇADE

METALCOVER®

L'acier est revêtu d'un système de peinture biface d'une épaisseur de 35 µm composé : d'un primaire d'accrochage, puis d'un revêtement THD polyester ou polyuréthane (*Très Haute Durabilité*) –

CARACTÉRISTIQUES

PROFIL



ÉCHANTILLON

Votre demande par mail
contact.bmq@biometal.com



BIEN CALCULER

Avec notre calculateur en ligne,
votre devis au plus juste



MISE EN ŒUVRE

Pour tout savoir sur les règles
de mise en œuvre aux Antilles,
les DTU. Faites appel à l'expert



UN CONSEIL 05 96 65 14 44

Du lundi au vendredi
de 8h à 18h

ÉPAISSEUR	0.75 mm
FINITION	Galvanisation + laquage 35 µm
ESTHÉTIQUE	Nervurée 1000.45
MASSE SURFACIQUE	7.30 kg / m²
MASSE LINÉIQUE	7.30 kg / ml
LONGUEURS	de 1 000 jusqu'à 15 500 mm
ACCESSOIRES	de 1 à 6 m

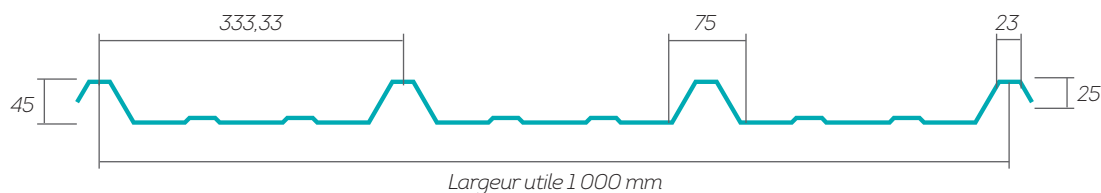
Les informations communiquées dans cette fiche produit sont valides à date de publication et sont destinées à fournir des données génériques pour l'achat et les utilisations des aciers. Les valeurs indiquées ne sont pas à considérer comme des garanties sauf si expressément stipulé par écrit.

F-C75 NERVURÉE

QUALITÉS D'ACIER / S320 GD – EN 10326

MÉTAL / Tôle d'acier S320GD galvanisé.

REVÊTEMENTS / 35 µm biface polyuréthane et polyester



REVÊTEMENT

BIOMÉTAL indique dans ses données techniques les valeurs minimales. En effet, l'épaisseur de certains revêtements peut varier au niveau supérieur suivant la nuance choisie. De fait, un 65 µm est alors indiqué 50 µm.

GARANTIE DE 10 ANS

La garantie est accordée pour une durée de dix (10) ans. Elle prend effet à compter de la date figurant sur votre document de réception de chantier dans le respect des délais de stockage préconisés par BIOMÉTAL. Elle concerne uniquement le non-perçement par oxydation du métal support et l'intégrité du film de peinture (*non-décollement*). Cette garantie est subordonnée au respect des règles de stockage, à une mise en œuvre selon les règles de l'art et à un entretien préventif devant être effectué tous les ans par le maître d'ouvrage conformément au DTU 40.32, 40.35, aux Règles Antilles et à nos conditions générales de vente –



PORTÉES D'UTILISATION > charges nominales (unité : daN/m²)

CHARGES	PRESSION				DÉPRESSION			
	0.63		0.75		0.63		0.75	
	▲▲	▲▲▲	▲▲	▲▲▲	▲▲	▲▲▲	▲▲	▲▲▲
140	-	-	-	-	-	-	-	-
160	2.45	2.30	2.98	3.57	2.34	2.08	4.01	3.15
180	1.93	1.82	2.36	2.82	1.85	1.64	3.01	2.49
200	1.56	1.47	1.91	2.28	1.50	1.33	2.20	2.02
220	1.90	1.22	1.58	1.89	1.20	1.10	1.65	1.67
240	1.17	1.02	1.31	1.58	0.92	0.92	1.27	1.40
260	0.90	0.87	1.03	1.35	0.73	0.79	1.00	1.19
280	0.71	0.75	0.82	1.16	0.58	0.68	0.80	1.03
300	0.57	0.66	0.67	1.01	0.47	0.59	0.65	0.90
320	0.46	0.58	0.55	0.89	-	0.52	0.54	0.79
340	-	0.51	0.46	0.79	-	0.46	0.45	0.70
360	-	-	-	0.70	-	-	-	0.62
380	-	-	-	0.60	-	-	-	0.56
400	-	-	-	0.51	-	-	-	0.48

Portées admissibles sous charges descendantes en fonction de la valeur normale (non pondérée) des charges et du nombre d'appuis. La portée limite sous charges ascendantes (action globale du vent normal sur le profil), est donnée ci-dessous lorsque toutes les ondes sont fixées avec fixations en plages d'ondes dont les résistances mécaniques P_k/g_m ont les valeurs minimum indiquées au verso.

Pour toute demande de notes, rapprochez-vous de votre contact commercial.